

01 juin 2011 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2011

Intégration sociale

Adaptation au bien-être des montants du revenu d'intégration (RIS)

Adaptation au bien-être des montants du revenu d'intégration (RIS)

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de M. Philippe Courard, secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 3 septembre 2004 visant l'augmentation des montants du revenu d'intégration à partir du 1er septembre 2011.

À partir du 1er septembre 2011, le RIS et l'aide sociale équivalente seront augmentés de 2 %. Cette augmentation résulte de l'adaptation au bien-être des allocations d'assistance sociale 2011-2012, en exécution des articles 73bis et 73ter de la loi du 23 décembre 2005 relative au pacte de solidarité entre les générations.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>